



Compte-rendu du Comité Syndical du 3 avril 2021 en visio

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BRIFFAULT, Daniel CHEVALIER, Mélanie COSNIER, Emmanuel D'AILLIERES, Antoine d'AMECOURT, Delphine DELAHAYE, Emmanuel FRANCO, Rémy FROGER, Francis HOURQUEBIE, Michel LEGENDRE, Pascal LELIEVRE, Jean-Louis LEMAITRE, Jean-Louis LEMARIE, Joël LEPROUX, Nicolas LEUDIERE, Régis NOIR, Pierre PATERNE, Dominique ROUSSEAU, Noël TELLIER, Sonia TREMOUREUX, Jean-Francois ZALESNY, Hyacinthe MACE (suppléant de Roger PERRIEAU), Daniel REGNER (suppléant de Brigitte TETU-EDIN)
Catherine TAUREAU avait donné pouvoir à Emmanuel FRANCO

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Emmanuel DUHAMEL, Fabien LORNE,

Equipe technique : Céline BIHEL, Olivier HENNEBERT, Laurine GIRAULT (stagiaire)

Le secrétaire de séance est nommé : Monsieur Noël TELLIER est désigné pour remplir ces fonctions après acceptation de l'intéressé.

Ouverture de séance

Le secrétaire, Monsieur Noël TELLIER, prononce un mot d'accueil et le Président, Monsieur Emmanuel FRANCO ouvre la séance.

I- Approbation du compte rendu de la séance du 6 mars 2021

Le Président propose au Comité Syndical l'approbation du compte-rendu de sa session du 6 mars 2021. Aucun participant ne formule de remarque. Ledit compte-rendu est alors adopté à l'unanimité des présents.

II- Rapport d'activité 2020

Le Président propose au Comité Syndical la lecture du Rapport d'Activité 2020. Aucun participant ne formule de remarque. Ledit compte-rendu est alors adopté à l'unanimité des présents.

III- Affectation des résultats 2020

Synthèse du compte administratif 2020 :

	Résultat CA 2020	Résultats antérieurs reportés	Résultats cumulés	RAR / rattachement	Résultats
Fonctionnement	138 297,28 €	218 355,17 €	356 652,45 €	0	356 652,45 €
Investissement	19 936,14 €	87 523,76 €	107 459,90 €	0	107 459,90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le Comité syndical approuve à l'unanimité de :



- Affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020	356 652,45 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	0 €
Report en fonctionnement R002	356 652,45 €

- Autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

IV- Budget Primitif 2021

Fonctionnement 2021			
DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractère général	279 000,00 €	74- Subventions et participations	259 000 €
<i>Frais généraux</i>	100 000,00 €	<i>Participations et cotisations</i>	219 000 €
<i>Actions</i>	179 000,00 €	<i>Subventions</i>	40 000 €
012- Charges de personnel	300 000,00 €	70- Refacturation à la SPL	6 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	40 000 €	75- Autres revenus gestion courante (PAS)	10,00 €
042- Opérations d'ordre	43 328,25 €	043 opérations d'ordre	43 185,36 €
65- Autres charges de gestion courante (PAS)	39,00 €	002 résultat reporté	356 652,45 €
67- Charges exceptionnelles	2 480,56 €		
Total Dépenses	664 847,81 €	Total Recettes	664 847,81 €

Investissement 2021			
DEPENSES		RECETTES	
13- Subventions d'investissement	- €	13- Subventions (notifiées)	- €
20- Immobilisations incorporelles (étude mobilités, logiciels, etc.)	42 000,00 €	FCTVA	450,00 €
21- immobilisations corporelles	66 004,90 €	040 opérations d'ordre	43 328,25 €
<i>Terrains (projet PAAT)</i>	24 552,79 €	001 solde exécution de la section d'investissement reporté	107 459,90 €
<i>Véhicule, matériel bureau et technique</i>	41 500,00 €		- €
040 opérations d'ordre	43 185,36 €		
Total investissement	151 238,15 €		151 238,15 €

Après présentation du budget, le Comité Syndical adopte à l'unanimité :

- Le budget primitif 2021 tel que présenté
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.



V- Point d'avancement du PAAT

Le PAAT du Pays Vallée de la Sarthe est lauréat de l'appel à projet national PNA.

Pour rappel, le PAAT du Pays Vallée de la Sarthe a pour objectif **d'améliorer la résilience alimentaire et de réduire la dépendance aux énergies fossiles du territoire** en agissant sur :

- 1- L'installation/la transmission des exploitations
- 2- L'accompagnement aux changements des pratiques agricoles
- 3- La consolidation et la création de filières territoriales nourricières et durables
- 4- L'approvisionnement de la restauration collective
- 5- L'animation territoriale du PAAT (comprenant la gouvernance, concertation et actions de sensibilisation)

Calendrier général :

- Mars à août 2021 : stage 6 mois ingénieur agronome (diagnostic agricole et alimentaire) : arrivée de Laurine Girault (élève ingénieure agronome de l'Agrocampus Ouest Rennes) le 22 février 2021.
- Septembre 2021 à mars 2022 : co-construction du programme d'actions
- 2022 à 2023 : mise en œuvre des actions concrètes

Avancement du diagnostic :

Les thématiques à traiter durant le diagnostic de territoire sont :

- La production sur le territoire (nombre d'exploitations, pourcentage d'agriculture biologique, filières sur le territoire...)
- Les commerces alimentaires (marchés, GMS, commerces de proximité, AMAP...)
- La restauration collective (scolaire (primaire, collège, lycée), EHPAD, d'entreprise)
- L'alimentation des habitants (habitudes, lieu de consommation...)
- La précarité alimentaire (aide alimentaire)

Le travail en cours :

- Un premier travail de construction de base de données a été lancé
- Deux **questionnaires** (à remplir en ligne) sont en cours de réalisation. L'un sera **adressé aux communes** et comprendra des questions sur les cantines scolaires, les EHPAD, les commerces alimentaires et l'agriculture. L'autre sera **adressé aux habitants** de la Vallée de la Sarthe, concernant leurs habitudes alimentaires.
→ **Les questionnaires seront disponibles du 15 avril au 15 juin 2021 : sur le site internet du Pays et sur les sites des communes qui le souhaitent.**
- Des **entretiens** sont à venir avec différents acteurs, échantillonnés sur les 3 communautés de communes. La répartition des entretiens est actuellement la suivante :
 - 6 agriculteurs (minimum) : 1 agriculteur en agriculture biologique, 1 agriculteur en vente directe et 4 en agriculture conventionnelle
 - 2 cuisines centrales
 - 6 cantines scolaires municipales
 - 3 industries agroalimentaires
 - 3 grandes et moyennes surfaces

Remarques des participants :

Les Questionnaires :

- Questionnaire à destination des communes : intégrer les cantines des écoles privées, et une « autre catégorie » de restauration collective (résidences autonomie, centre autisme, etc.)
- Le questionnaire doit aussi être adressé aux CDC
- Pour le travail sur les EPHAD, se rapprocher du CD72
- Dans les questions aux cantines, différencier le prix facturé aux familles et le coût réel du repas



Les entretiens :

- Le nombre de 6 agriculteurs est jugé trop faible
- Il faudrait aussi enquêter les commerces alimentaires de proximité
- Enquêter les Industries agro-alimentaires du territoire, en lien avec la CA72 et la CCI

Les actions concrètes :

- Parmi les actions concrètes, il est souligné l'importance de prévoir de la formation pour les cuisiniers, à la fois pour agir sur la qualité de l'approvisionnement et sur la réduction du gaspillage alimentaire

Autres remarques :

- Préparer une présentation du PAAT que les élus du Pays pourront relayer dans leurs conseils municipaux respectifs
- La CDC LBN est en cours d'écriture de son projet de territoire et souhaite y intégrer la question de la restauration scolaire

VI- Questions diverses

Conférence de presse lancement PTRE : 22 avril 14h en Visio, en présence de M. Franco, M. Chevalier et M. Leudière.

Le Secrétaire,


Noël TELLIER

Le Président,


Emmanuel FRANCO